Les radicaux s'intéressent aux garderies

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1473

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1010524

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les radicaux s'intéressent aux garderies

Il y aura bientôt unanimité sur le constat: le canton de Vaud manque de places d'accueil dans les crèches et garderies d'enfants. Et il y a foison d'idées: une initiative populaire du parti socialiste qui introduit une sorte de «droit» de l'enfant à disposer d'une place d'accueil; une proposition radicale de mettre sur pied une fondation chargée de favoriser la création de places et de services d'accueil collectif. Et, au niveau national, la proposition du Conseil national d'investir 100 millions par année pendant dix ans pour la création de nouvelles places d'accueil.

Les radicaux vaudois proposent une solution apparemment simple mais qui se heurte à quelques réalités qu'ils font semblant d'ignorer. Car le problème n'est pas tant de créer des places d'accueil que de les faire vivre durablement. Pour ce qui est d'ouvrir des garderies, les projets de manquent pas et peuvent déjà bénéficier d'aides substantielles de la part du canton et des institutions et fondations privées, comme la Loterie romande. Sans compter la possible future aide fédérale, également destinée à la création de places d'accueil.

Les problèmes se posent plutôt sur le maintien à long terme des structures créées. On peut d'ailleurs prendre le pari que nombre de garderies verraient le jour si leur avenir était garanti par un financement sûr.

Problème de financement

Or les communes, auxquelles cette tâche est dévolue, n'assument pas la mission qui est la leur. Seules les villes et quelques plus petites localités financent des crèches. Ailleurs, on ne songe simplement pas à cette question ou on trouve tous les prétextes pour refuser une aide. A commencer par l'argument financier: c'est vrai qu'une place en garderie coûte entre 20 000 et 40 000 francs par année en frais d'exploitation et que les parents ne peuvent prendre en charge qu'une partie de ce montant.

Une fois créées, les 1500 à 2500 places planifiées par les radicaux dans le canton en cinq ans coûteront chaque année 60 millions, dont une bonne moitié au moins à charge des collectivités publiques. Où la fondation imaginée par les radicaux trouvera-t-elle ce financement qui fait tant défaut aujourd'hui? Pas de propositions concrètes sur ce point… si ce n'est de dresser la liste des contributeurs actuels. Et de prévoir un soutien de l'économie privée, sous forme d'une cotisation patronale. Les entreprises qui viennent de bénéficier d'un cadeau fiscal de la part du canton se verraient ainsi imposer une nouvelle «cotisation», unique en Suisse. Espérons que les radicaux se sont assurés de la faisabilité politique de cette proposition. Car elle ouvrirait d'intéressantes perspectives de financement, pour les crèches, comme proposé, mais également dans d'autres domaines où les prestations de l'Etat bénéficient à l'économie, à commencer par les transports publics. *pi*

Peter Hess, Paolo Bernasconi et les sociétés offshore

Le président du Conseil national est membre du Conseil d'administration de sociétés, dont le siège est domicilié au Panama et aux Îles Vierges. Après avoir été prié de s'expliquer, il a déclaré qu'il n'y avait là rien d'illégal, ni d'important, ce que des examinateurs pourraient contrôler. Mais pourquoi recourir à de telles sociétés à la domiciliation suspecte? Pour quels services, qui ne peuvent être rendus dans des places financières respectables?

Sur les sociétés offshore, on retiendra la déposition faite par le professeur Paolo Bernasconi devant la mission d'information de l'Assemblée nationale française en septembre 2000 et publiée en annexe du rapport Montebourg.

«Le dernier point sur lequel la commission s'est interrogée est le suivant: quelle est l'attitude que l'intermédiaire financier bancaire et non bancaire doit avoir à l'égard des sociétés de siège offshore? Le degré de diligence à l'égard de l'argent déposé sur le compte ouvert au nom d'une société offshore doit-il être plus élevé du fait que le pays offshore concerné figure sur la liste noire? C'est un pas très important à franchir. Ce terrain est actuellement sondé.

Dans le cadre des cours obligatoires donnés aux intermédiaires financiers ou des séminaires pour les banquiers, je pose cette question que je ne posais pas il y a dix ans: le fait d'ouvrir un compte au nom d'une société offshore est-il suspect? Non, car 90% des sociétés offshore qui ouvrent des comptes en Suisse le font pour des raisons de fraude fiscale, le 5 ou 10% (qui sait?) restants pour des raisons criminelles.

Toutefois, sur la base de mon expérience judiciaire en trente ans d'activités en tant que magistrat et, après, comme avocat, je n'ai jamais connu un seul cas important de blanchiment, d'escroquerie ou de criminalité économique organisée dans lequel n'intervenait pas une société de siège offshore. Il y en a toujours une, c'est le mécanisme typique. Néanmoins on ne peut pas en conclure qu'il faut criminaliser toutes les sociétés offshore. C'est bien là la difficulté […].»

Peter Hess devrait suivre le cours obligatoire de Paolo Bernasconi. *ag*